

La solidarité internationale en Bretagne

Le Fonjep gère cinq dispositifs de solidarité internationale, financés par le **ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)** et l'**Agence française de développement (AFD)** :

- le volontariat de solidarité internationale (VSI)
- les programmes d'échange Jeunesse Solidarité Internationale et Ville, Vie, Vacances / Solidarité Internationale (JSI/VVSI)
- le programme Initiatives Solidarité internationale (ISI)
- le volontariat d'échange et de compétences (VEC)
- les postes Fonjep - Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI).

97

volontaires étaient en mission VSI

48

jeunes répartis sur **7 projets** sont partis dans le cadre du JSI ou du VVSI

886

jeunes répartis sur **12 projets** ont été bénéficiaires d'un projet Initiative pour la Solidarité Internationale (ISI).

4

postes Fonjep-ECSI

Le financement

apporté dans le cadre de ce dispositif s'élevait au total à

103 086 €



#3

Le Fonjep, fruit d'une cogestion entre État, collectivités et associations, orchestre les postes Fonjep, soutenant des projets associatifs via des salariés qualifiés. En parallèle, il œuvre dans la solidarité internationale, gère le Pôle de conservation des archives, et mène un travail continu de recherche et de réflexion pour enrichir la connaissance et renforcer l'action dans le domaine de la jeunesse et de l'éducation populaire.

CONTACTS

LÉO LAGRANGE OUEST

Marie-Laure DAVY
marie-laure.davy@leolagrance.org

FRMJC BRETAGNE

Patrick BELLŒIL
patrick.belloeil@frmjcbretagne.org

DRAJES BRETAGNE

Catherine PERRIGAULT
catherine.perrigault1@ac-rennes.fr

RÉSEAU BRETAGNE SOLIDAIRE

Martin LOZIVIT
animation@bretagne-solidaire.bzh

FONJEP

Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

51 rue de l'Amiral Mouchez
75013 Paris
01 43 13 10 30
www.fonjep.org
contact@fonjep.org

FONJEP
Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
Bretagne

BAROMÈTRE RÉGIONAL LE FONJEP EN BRETAGNE

État, collectivités et associations : ensemble pour développer les projets de jeunesse et d'éducation populaire.

ÉDITO

Cette édition régionale du baromètre des postes Fonjep offre un aperçu de notre dynamique territoriale. Les données présentées témoignent de notre présence et de notre impact au niveau local. Nous sommes fiers du partenariat étroit entre le Fonjep, représenté par sa déléguée régionale et son suppléant, et la DRAJES, collaboration essentielle à la réussite de nos actions régionales.

En Bretagne, 286 associations bénéficient de 429,5 postes Fonjep. Ces postes vont au-delà de l'aspect financier et incarnent une reconnaissance des compétences et de la pertinence des projets. L'activité des postes Fonjep encourage des réponses adaptées, favorise les coopérations et renforce la vitalité des réseaux associatifs ainsi que l'engagement bénévole.

Ce baromètre, renforce notre compréhension des besoins locaux et guide nos efforts vers un impact plus significatif. Il démontre notre volonté partagée à soutenir la jeunesse et l'éducation populaire à l'échelle locale et au-delà.

Continuons à œuvrer main dans la main pour soutenir le développement de nos associations et répondre aux besoins spécifiques de nos territoires.



Marie-Laure DAVY
Déléguée régionale



Patrick BELLŒIL
Suppléant

Catherine PERRIGAULT
Correspondante Fonjep au sein de la DRAJES



Les associations bénéficiaires en Bretagne

Chiffres clés en région

Nombre d'associations porteuses d'un poste :

286 associations

Nombre de postes Fonjep :

429,5 postes

Nombre de salariés rattachés aux postes Fonjep :

426 salariés*

* Des salariés à temps partiel peuvent occuper le même poste ce qui explique que le nombre de salariés puisse être supérieur au nombre de postes Fonjep.

Budget annuel global médian des associations bénéficiaires :

370 000 €**

Montant total des subventions pour les postes Fonjep État et Collectivités en région :

3 179 974 €***

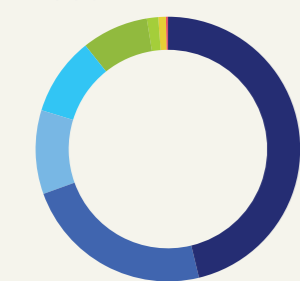
** Une médiane est le point milieu de l'ensemble des données, de sorte que 50 % des données ont une valeur inférieure ou égale à la médiane et 50 % des données ont une valeur supérieure ou égale.

*** Le montant « collectivités » correspond aux subventions ayant donné lieu à une convention tripartite : collectivité, association et Fonjep, convention qui permet au Fonjep d'avancer les fonds pour la collectivité et de la refacturer ensuite.

Fig. 1 Chiffres clés par départements

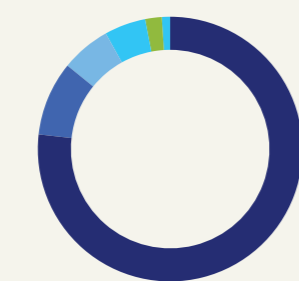
Départements	Nombre d'associations	Nombre de postes	Montant par État (€)	Montant par collectivités (€)
22 - Côtes d'Armor	47	75,5	515 808	0
29 - Finistère	84	113	785 197	187 876
35 - Ille et Vilaine	120	161	1 099 517	41 000
56 - Morbihan	58	80	550 576	0
TOTAL GÉNÉRAL	309	429,5	2 951 098	228 876

Fig. 2 Nombre de postes Fonjep par financeur



MENJ / DJEPVA / JEP	199
MENJ / DJEPVA / FJ	100
ANCT	44
MENJ / DJEPVA / GUID'ASSO	41
MSS / DGCS	35
MENJ / DJEPVA / CRIB	6
MEAE / AFD	4
MINISTÈRE DE LA CULTURE	1

Fig. 3 Type d'association (%)



Association locale	76
Tête de réseau départementale	9
Tête de réseau régionale ou interrégionale	6
Association régionale	5
Association nationale	2
Tête de réseau nationale	1

MENJ / DJEPVA / JEP
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse / Direction de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative / Jeunesse - Éducation populaire

MENJ / DJEPVA / FJ
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse / Direction de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative / Fonjep Jeunes

MENJ / DJEPVA / GUID'ASSO
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse / Direction de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative / Guid'Asso

MENJ / DJEPVA / CRIB
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse / Direction de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative / Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles

MSS / DGCS
Ministère des Solidarités et de la Santé / Organisation de la Direction Générale de la Cohésion Sociale

MEAE / AFD
Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères / Agence Française de Développement

ANCT
Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Les ressources humaines en Bretagne

Fig. 4 Répartition du nombre d'associations bénéficiaires en fonction du nombre de salariés (%)

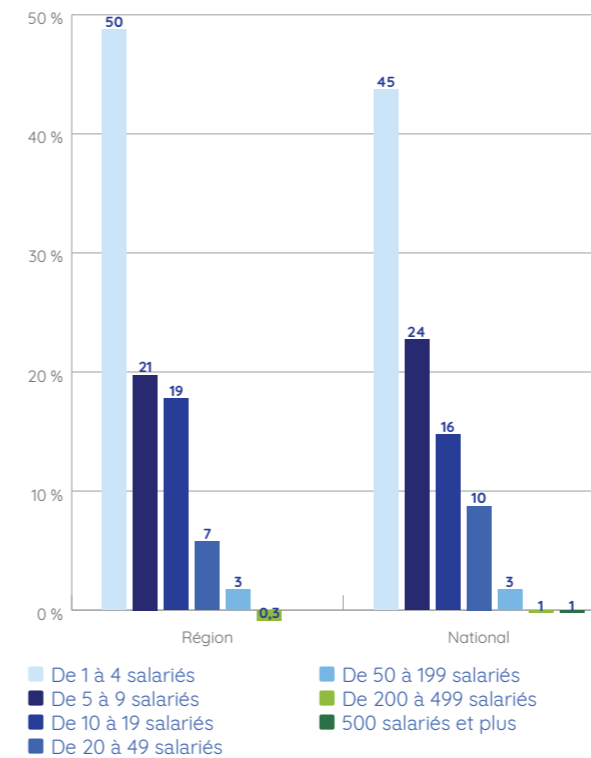


Fig. 5 Échelle d'intervention

Salarié	%
INTERNATIONALE	2,10
NATIONALE	2,80
INTERRÉGIONALE	1,40
RÉGIONALE	14,69
DÉPARTEMENTALE	27,27
INTERCOMMUNALE	30,07
COMMUNALE	11,89
QUARTIER	7,69
AUTRE	1,75

Fig. 6 Public concerné par les actions des salariés en poste Fonjep

Public	%
TOUT PUBLIC	65,46
ENFANTS (6-15 ANS)	14,43
JEUNES (16-24 ANS)	9,97
ADULTES (25-65 ANS)	4,95
FAMILLES	2,29
PUBLIC SPÉCIFIQUE	1,73
PERSONNES ÂGÉES (PLUS DE 65 ANS)	0,50
PERSONNES HANDICAPÉES	0,44
PETITE ENFANCE (0-5 ANS)	0,24

Fig. 7 Nombre de salariés

Salarié	Valeur
Nombre de postes total	5 157 dont Fonjep 429 231 329 dont Fonjep 9 078
Nombre de postes moyen	18 42
Nombre de postes médian	7 7

■ Régional ■ National

Fig. 8 Nombre de bénévoles de terrain et de gouvernance

Bénévoles	Régional	National
Total	19 053	1 002 360
Moyen	67 180	
Médian	30 20	

■ Régional ■ National

Fig. 9 Nombre de volontaires en service civique

Volontaires	Régional	National
Total	6 127	117 866
Moyen	21 21	
Médian	2 2	

■ Régional ■ National

Les 286 associations porteuses de postes Fonjep recèlent en leur sein plus de 5 157 salariés, 19 053 bénévoles, et 6 127 services civiques.

Le salarié en poste Fonjep est diplômé d'au moins un bac plus 2 dans 87 % des cas. Il perçoit en moyenne un salaire de 3 195 euros bruts : la subvention Fonjep pèse à hauteur de 18 % d'un poste total chargé.

(Si le salarié en poste Fonjep est cadre, la subvention Fonjep passe à 12 %.)

Fig. 10 Profil type du salarié en poste Fonjep

Âge moyen (ans)
■ 40 ■ 36

Ancienneté moyenne sur le poste (ans)
■ 3 ■ 2

